

La lettre des psychologues

n°80, janvier 2024

Sites hautement recommandables

www.sante.cgt.fr

Retrouvez toutes les newsletters sur

<http://chsevrey.reference-syndicale.fr/category/specifique-professions/psychologues/>

et nos revendications sur

Cahier revendicatif des psychologues UFMICT-CGT - CGT Santé Action Sociale

Et <http://www.sante.cgt.fr/Psychologues-180>

et aussi sur Facebook [psychologues CGT](#)



En 2024, on s'organise 🇫🇷

EVALUATION : notre sondage va bientôt prendre fin

L'évaluation a un impact sur la pratique professionnelle et sur la rémunération, contrairement à ce que pensent certains psychologues. Elle impacte bien notre salaire et notre pratique professionnelle. C'est pourquoi le collectif des psychologues UFMICT-CGT réalise un état des lieux sur l'entretien annuel d'évaluation des psychologues de la FPH.

Vous trouverez ci-joint le lien pour accéder au questionnaire : [questionnaire sur l'évaluation des psychologues](#). Les informations recueillies vont nous permettre à la fois de vous donner une vision globale de la démarche gouvernementale, mais aussi des formes de résistance afin de construire un argumentaire. Cela permettra de se réapproprier le cadre et le sens de notre travail.

Pour se défendre, consultez [Evaluation, N+1, comment se défendre !](#)

Loi de Financement de la Sécurité Sociale

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont voté le PLFSS 2024, avec une augmentation inférieure à l'inflation. Le Premier Ministre ATTAL confond cette loi de financement (inférieure aux besoins) avec une dotation prétendue nouvelle, pour cacher la poursuite de la crise d'austérité.

Pourtant plusieurs élus ont tenté de faire des propositions pour sortir de la crise. Pour exemple, [l'amendement déposé par le député PEYTAUVIE](#), qui nous a contacté à cet effet, demandait que : « Cet amendement d'appel du groupe Ecologiste appelle à tirer les leçons de l'échec du dispositif « Mon soutien psy » en vue d'y mettre fin et de réaffecter les crédits alloués à ce dispositif, 170 millions d'euros annoncés pour 2024, vers le recrutement de 2500 postes de psychologues en CMP pour pallier aux besoins en matière de santé mentale en France ». Comme d'autres, cet amendement a été rejeté.

Et, pendant ce temps, la Belgique a instauré des consultations de psychologues, à raison d'un plafond de 30 séances/an, à 80 €/consultation et sans prescription médicale, ...

Psychologue FPH

Un fonctionnaire pas comme les autres

L'essentiel du statut sur [Un fonctionnaire à statut particulier](#). A conserver absolument !

Management toxique Comment lutter contre le management ?



- ✓ En partant des besoins des usagers et des professionnels. Les professionnels de terrain sont les seuls vrais experts
- ✓ En rétablissant les collectifs
- ✓ En protégeant les salariés (droit d'alerte, de retrait, danger grave et imminent, ...)
- ✓ Par l'éducation populaire pour revenir sur le sens et l'éthique du travail
- ✓ Lire le [Manuel de survie au management](#)

Carte des référents régionaux

Vous recherchez des informations spécifiques à la profession de psychologue ? Vous pouvez contacter sur la carte l'un de nos [référents régionaux du collectif psychologues UFMICT – CGT](#) ou, à défaut, d'une région voisine ou en envoyant un mail à ufmict@sante.cgt.fr

Notre collectif national ne demande qu'à s'enrichir, **notre profession est à défendre !** Si vous souhaitez vous joindre à nous et que vous êtes syndiqué CGT, adressez-vous au référent de votre région ou, à défaut, d'une région voisine, ou encore à ufmict@sante.cgt.fr

CUMUL d'activités A qui profite-t-il ?

- Ses conditions.
- Les inconvénients pour le psychologue.
- Les impacts sur le public.

A lire sur [Cumul d'activités](#)

Les mensonges du Ségur



De nombreux postes de psychologues prévus par le Ségur ne sont pas pérennisés !

Dossiers techniques mis à jour

- [Cumul](#) : attention, depuis le [décret du 10 octobre](#), « le directeur d'un établissement public de Santé et les personnes habilitées peuvent accéder aux données du fichier national de déclaration à l'embauche afin de contrôler l'application des règles de cumul d'activités par les agents publics exerçant dans leur établissement »
- [Temps non complets et temps partiels](#)
- [Fonction FIR](#)
- **A paraître : autonomie des méthodes et techniques du psychologue versus HAS**

Si vous souhaitez vous abonner gratuitement à cette newsletter ou vous désabonner, envoyez votre e-mail à ufmict@sante.cgt.fr avec votre région et département

Si vous la recevez par un intermédiaire,

Nous vous conseillons de vous abonner pour vous en garantir la diffusion régulière

La force du syndicat, c'est vous. Syndiquez-vous !

Cotisation = 1% du salaire, dont les 2/3 déductibles des impôts